

INSERTION PROFESSIONNELLE

PRÈS DE 90 % DES ÉTUDIANTS TRAVAILLENT APRÈS UNE LICENCE PRO

Selon une étude récente réalisée pour le ministère de l'Éducation, ce cursus aux nombreuses spécialités débouche sur des métiers parfois très prisés.

Après un BTSA, BTS, DEUST ou DUT, l'étudiant peut poursuivre sa formation en préparant une licence professionnelle. Ce diplôme national, délivré par l'université ou les établissements de l'enseignement supérieur, permet d'accéder au niveau II (bac + 3). Conçue en étroite collaboration avec les professionnels, la formation dure un an. En agriculture et agroalimentaire, près de 200 formations permettent d'obtenir ce diplôme. En plus des traditionnels cours sur l'agronomie, la production animale ou végétale, les industries agroalimentaires ou encore l'aménagement du pay-

sage, sont aussi dispensées des formations liées aux activités juridiques ou encore au management des organisations, soit une vingtaine de spécialités. En agronomie, 62 % des enseignements traitent du développement durable. Autre exemple, le management concerne 28 % de la spécialité commerce.

JUSQU'À 92 % DE TAUX D'INSERTION

Le ministère de l'Éducation a souhaité connaître la situation de ceux qui avaient suivi ce cursus. La licence professionnelle, tous domaines confondus, sort légèrement gagnante en matière d'insertion par rapport aux deux autres diplômes,

le master (bac + 5) et le DUT (bac + 2). 18 mois après l'obtention de leur diplôme, 88 % des étudiants trouvent un travail. Le taux d'insertion grimpe à 92 % après 30 mois. En master, ce sont 90 % des diplômés qui trouvent un travail après 30 mois. En DUT, les résultats sont sans surprise plus faibles puisque les deux années d'enseignement ne sont qu'un tremplin vers d'autres études.

En licence pro, des disparités apparaissent en matière d'emploi. Pour la branche sciences de la vie, de la terre et de la santé, ce sont 7 % des emplois qui sont classés cadre après 30 mois (11 % pour l'ensemble des licences pro). Pour cette

Zoom

L'AGRICULTURE BIO A SA LICENCE PRO

La licence pro ABCD (agriculture biologique conseil et développement) vient d'accueillir sa 9^e promotion, avec en moyenne 100 apprenants par an. Près d'un jeune sur deux (45 %) suit les cours sous le statut d'apprenti, les autres dans le cadre de la formation professionnelle. Six mois après l'obtention de leur diplôme, 70 % ont trouvé un travail, dont 39 % en CDI. Le salaire moyen mensuel s'élève à 1 385 euros net. Un quart des jeunes diplômés pratique un métier de conseil dans les chambres consulaires, les groupements de producteurs. Dans la même proportion, ils travaillent dans le commerce en bio, et 15 % d'entre eux dans la certification.



La licence pro « traitement des eaux » débouche sur des métiers appréciés par les bureaux d'études, l'agroalimentaire ou la fonction publique.

TRAITEMENT DES EAUX

Les métiers de l'eau ont le vent en poupe

Le parcours « traitement des eaux » que suivent chaque année les 18 apprenants à l'université de Limoges pour obtenir la licence pro rencontre un vif succès. Ils ont souvent le choix entre deux propositions de stage. En 2016, les offres d'emploi ont été très nombreuses, mais elles évoluent. Depuis dix ans, les compagnies de traitement des eaux laissent plus de place aux bureaux d'études, à la fonction publique ou encore à l'agroalimentaire. Selon Véronique Deluchat, l'animatrice de cette licence pro, les cadres représentent 20 à 30 % des effectifs au bout de 30 mois. Les salaires varient de 1 200 à 2 500 euros net mensuel. Cette licence pro a l'intérêt de former des diplômés compétents à la fois en sciences de la vie et en sciences de l'ingénieur.

même catégorie, le salaire net médian à temps plein après 30 mois s'élève à seulement 1 500 euros, contre 1 870 euros pour l'ensemble des licences pro. En sciences de la vie et de la terre, 66 % des diplômés travaillent dans une entreprise privée. Les postes les plus pourvus après 30 mois concernent l'industrie (19 %) et les activités scientifiques et techniques (19 %). La part de CDD passe de 41 % après 18 mois à 28 % en CDI après 30 mois. La majorité des personnes interrogées entrent dans la catégorie des techniciens et agents de maîtrise (65 % après 30 mois).

Marie Dominique Guihard